



Territoires. Le nouveau service de collecte des ordures ménagères a été présenté aux élus de la communauté de communes Plateau de Caux/Doudeville/Yerville.

À partir du 2 janvier 2018, tous les habitants du territoire de la communauté de communes Plateau de Caux/Doudeville/Yerville bénéficieront d'un nouveau service de collecte des ordures ménagères et des matériaux recyclables en porte-à-porte.

Les élus communautaires ont été invités, jeudi 14 décembre, à une réunion informelle au cours de laquelle plusieurs sujets ont été abordés, dont la présentation des collectes.

Arnaud Tual et Céline Cléron, représentant la société Baudalet Environnement, retenue suite à l'appel d'offres lancé au mois de juillet 2017 par la collectivité, ont détaillé les prestations dont ils ont désormais la charge et qui consistent à assurer la collecte en porte-à-porte, ainsi que le transport des ordures ménagères et des matériaux recyclables secs (hors verre).

Un changement dans les habitudes

La solution variante de Gardet et De Bezenac, société du groupe Baudalet Environnement, permet d'assurer ces ramassages en simultané, de réaménager les plantings au niveau des communes en prenant en compte la densité des populations, d'optimiser les coûts et de réduire l'empreinte écologique. Ce nouveau service va entraîner un changement dans les habitudes des habitants que le président de la communauté de communes, Alfred Trassy-Paillogues, souhaite effectuer en douceur : « Tout change vers un service plus efficace, tout cela doit apporter un plus à nos administrés ».

Concernant le mode de paiement qui sera appliqué aux usagers, aucune décision ne sera prise avant 2018. Le système de taxe

continuera d'être administré auprès des foyers doudevillais et celui de la redevance pour les Yervillais. « Choisir d'adopter la Teom (impôt dû par le contribuable) ou la Reom (versée par l'usager en fonction du service rendu) est un sujet de réflexion énorme, a précisé Alfred Trassy-Paillogues. On va se laisser encore une année de réflexion. Il faut que l'on réfléchisse bien et que l'on ne se trompe pas. Les services de l'État poussent pour une Teom parce que c'est la facilité, mais ce ne sont pas les payeurs. Il faut amortir le choc et que les recettes soient assurées pour notre collectivité. Le but est d'harmoniser les deux secteurs », conclut le président.

La discussion à bâtons rompus s'est poursuivie par des échanges portant sur le basculement des MSAP (Maisons des Services au Public) dans la communauté de communes, et la mise au point d'un système « qui ne casse pas ce qui existe déjà », souligne le président.

La bonne santé des finances et le développement économique de la communauté de communes ont également été évoqués en fin de réunion ainsi que le transfert de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi), compétence obligatoire des EPCI à compter du 1er janvier 2018, autre sujet très complexe qui concerne six syndicats de bassins-versants sur lequel les élus souhaitent avancer « pas à pas ».